



PREFET DE L'ISERE

Demande de dérogation pour exercer une activité extérieure au GAEC

Les associés du GAEC

(préciser le n° PACAGE et nom du GAEC)

se sont réunis leen assemblée générale extraordinaire afin de délibérer
sur la demande d'autorisation de M. (Mme)

associé(e) du GAEC qui souhaite exercer une activité extérieure au GAEC :

- en tant que salarié,
- en tant que travailleur indépendant,
- en tant que prestataire pour tiers,
- en tant qu'associé d'une société (autre),
- permanences pour vente en magasin de producteurs,
- autre (préciser)

Nature de l'emploi :

Nom de l'employeur ou de la société :

Adresse où se pratique l'activité :

Nombre d'heures effectuées par an :

Revenu annuel de l'activité :€

Répartition des tâches, prévue par les associés au sein du GAEC :

Conséquences de l'activité extérieure sur l'organisation du travail au sein du GAEC :

Les associés du GAEC sollicitent auprès du Préfet une dérogation afin que l'associé mentionné ci-dessus puisse exercer une activité extérieure ne dépassant pas les 536 heures au total par an. Ils vous adressent **ci-joint** la décision collective dûment motivée votée à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale.

Fait à, le

*(signature de **TOUS** les associés)*

Cet imprimé est à retourner **avant d'exercer l'activité extérieure**, complété et signé à :
DDT de l'Isère - GAEC – BP 45 – 38040 GRENOBLE Cedex 9

accompagné des pièces suivantes :

- 1/ PV d'assemblée générale portant décision collective d'accord pour cette activité,
- 2/ règlement intérieur modifié (le cas échéant).

Le contrat de travail en question ou justificatif précisant la nature, la durée et la rémunération de l'activité extérieure sollicitée sera à fournir après la décision accordant la dérogation.